

activités sociales de l'énergie



Notice d'information AIDE FAMILIALE A LA PETITE ENFANCE

Année 2024

Conditions d'attribution

(sous réserve d'étude du dossier par l'Action Sanitaire et Sociale) :

L'objectif du dispositif est d'aider les jeunes parents à **financer la garde de leur enfant (exclusivement)**. Les parents doivent avoir recours à un mode de garde rémunéré qu'il soit individuel ou collectif. En cas de garde individuelle, l'assistante maternelle doit obligatoirement être déclarée à l'URSSAF.

Cette prestation est une aide **individuelle** attribuée à **chaque enfant éligible**.

En bénéficiant :

- Les ouvrants droit, bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale du régime des IEG, ayant **au moins un enfant âgé de 3 mois à 3 ans** (jusqu'à l'entrée à l'école dans l'année des 3 ans).
- Les ouvrants droit, bénéficiaires de l'action sanitaire et sociale du régime des IEG, ayant au moins un enfant **de 3 ans à 7 ans en situation de handicap**.

! Nouveauté : *il est désormais pris en compte dans le calcul du versement de l'aide, le montant du complément de libre choix du mode de garde (CMG).*

- Voir modèle 1 = Facture de garde + Attestation de paiement CAF
- Voir modèle 2 = Bulletin de salaire URSSAF + Certificat d'enregistrement

Remarque : Dans le cas d'un couple où les **deux** sont **ouvrants droit**, chacun des deux **bénéficie** de la **prestation** (avec des factures différentes).

Où retourner votre demande

Transmettez votre imprimé accompagné de tous les justificatifs à votre CMCAS d'appartenance avant le **31 Décembre 2024** à l'adresse suivante :

CMCAS LORRAINE SUD/HAUTE-MARNE (255)

- Par Mail : lshm.cmcas@asmeg.org
- Sur votre lieu de proximité (Slvie – Points de Proximité)
- Par courrier : CMCAS LSHM – Pôle ASS – Centre d'Affaires Rives de Marne – 5 Rue de l'Abbé Gruet – 52100 SAINT-DIZIER

Modèle 2 : Bulletin de paie + Volet social "certificat d'enregistrement"

Certificat d'enregistrement

Votre volet social a bien été enregistré le 25/01/2024

Votre déclaration	
Référence du volet social	2323025469004000XX
Employeur	Monsieur 8009000000000000XX
Salariée	Madame 8009000000000000XX
Période d'emploi	du 01/01/2024 au 31/01/2024
Date de Paiement du salaire	01/02/2024
Nombre d'heures	88
Jours d'activité	17
Jours de congés payés	0,0
Salaire horaire net d'une heure normale	0,00 €
Nombre d'heures majorées	Aucune
Nombre d'heures complémentaires	Aucune
Nombre d'heures spécifiques	Aucune
Salaire net total	278,40 €
Dont acompte sur salaire	,00 €
Dont Indemnité compensatrice de congés payés	0,00 €
Dont Indemnité compensatrice de préavis	0,00 €
Dont prime de précarité	0,00 €
Indemnités d'entretien	45,05 €
Enfant(s) gardé(s)	
XXXXXXXXXX le	31/10/2021
Nombre de jours d'accueil lorsque l'enfant est handicapé, malade ou «incapable»	0
Nombre de jours où l'enfant a été gardé 24 heures consécutives	0
Indemnités de repas	0,00 €
Indemnités kilométriques	0,00 €

Fin de contrat	
Aucune fin de contrat	
Les montants calculés pour votre déclaration	
Montant total des cotisations	230,47 €
Montant des cotisations pris en charge par votre Caf ou MSA	230,47 €
Exonérations diverses	0,00 €
Montant des cotisations restant à prélever (déduction faite des cotisations salariales au titre des heures complémentaires ou majorées)	0,00 €
Salaire net imposable	333,60 €
Taux de prélèvement	0,00 %
Montant de l'impôt prélevé	0,00 €
Salaire net à payer après prélèvement à la source	278,40 €
Montant que vous devez verser à votre salariée (dont exonération des cotisations salariales au titre des heures majorées ou complémentaires)	323,45 €
Montant du CMG rémunération	273,56 €
Votre versement	
Montant en votre faveur	273,56 €
Date de versement prévisionnel	29/01/2024
Compte bancaire de versement	BIC : XXXXXX IBAN : XXXXXXXXXXXXXXXX



Au service de notre protection sociale

Centre national Pajemploi
43013 La PUY en VELAY cedex
Pour nous contacter
www.pajemploi.urssaf.fr

Référence employeur

MME 8009000000000000XX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
N° Employeur XXXX0000000000XX
Code APE 8891A

Référence salarié

MME 8009000000000000XX
Assistante maternelle agréée
N° SS 2000000000000000XX
N° Salarié 0000000000000000

BULLETIN DE SALAIRE

Période du 01/01/2024 au 31/01/2024

Le Puy-en-Velay, le 09/02/2024

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

CCN de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE		Volet social n° 202400000000				
Nombre de jours d'activité	16	Nombre de jours de congés payés (a)	0,0			
Nombre d'heures normales	165	Salaire horaire net				
Nombre d'heures complémentaires ou majorées	0	Date de paiement du salaire	27/01/2024			
(a) Si votre salaire est mensuelisé en année complète, le nombre de jours d'activité tient compte des jours de congés payés						
Salaire brut		635,98				
MONTANTS DÉTAILLÉS DES COTISATIONS (en euros)						
Éléments de calcul du salaire		Base	Part Salarié	Part Employeur		
			Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
CSG + RDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		821,35	2,900	23,82		
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPOT SUR LE REVENU		821,35	6,800	55,85		
VIEILLESSE		835,98	0,400	3,34		
MALADIE		835,98			13,000	109,68
MALADIE REGIME LOCAL		835,98	1,300	10,87	8,550	71,48
VIEILLESSE		835,98	6,900	57,68	2,020	16,89
		835,98			5,250	43,89
ALLOC. FAMILIALES		835,98			0,790	6,60
ACCIDENT DU TRAVAIL		835,98			0,100	0,84
FNAL		835,98			0,300	2,51
CSA		835,98			0,550	4,60
FORMATION PROFESSIONNELLE		835,98			0,016	0,13
CONTRIBUTION DIALOGUE SOCIAL		835,98			6,010	50,24
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE		835,98	4,010	33,52	2,150	17,97
PREVOYANCE		835,98	1,040	8,69	4,050	33,86
ASSURANCE CHOMAGE		835,98				
Montant total des cotisations				193,77		357,69
Salaire net déclaré		642,20				
Acompte		0,00				
Indemnités d'entretien		59,84				
Indemnités de repas		72,00				
Indemnités kilométriques		0,00				
Salaire net déclaré (y compris Indemnités)		774,04				
Salaire net imposable (tenant compte de l'exonération fiscale)		797,86				
Net à payer avant l'impôt sur le revenu		774,04 €				
Impôt sur le revenu		Base	797,86			
		Taux personnalisé / Taux non personnalisé	0,00%			
		Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00			
Montant net social		642,20 €	Net payé en euros	774,04 €		
Cumul imposable de l'année fiscale 2024 au 09/02/2024			797,86			

CONGÉS PAYÉS PRIS
Du ___ au ___
et/ou
Du ___ au ___
Signatures de l'employeur et du salarié

Le bulletin de paie est édité en vertu de la loi n° 2023-1017 du 15 novembre 2023 relative à la réforme de la protection sociale universelle et de la politique de soutien à l'emploi. Le bulletin de paie est édité en vertu de la loi n° 2023-1017 du 15 novembre 2023 relative à la réforme de la protection sociale universelle et de la politique de soutien à l'emploi.